



MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
AU FIL DES EVENEMENTS
VIE ASSOCIATIVE
LA VIE DU VILLAGE
SOUVENIRS DE 1950
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

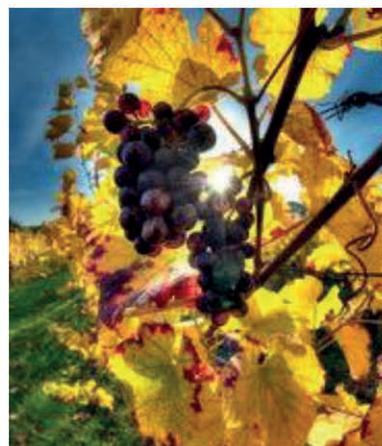
Annick SAUVAIN – Mathilde PICAVET
Vincent RODIER – Cécile PAGANT – Irène LENOIR
Patricia DEBARBOUILLÉ

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN



Bulletin Municipal
n° 89
SEPTEMBRE 2021



Corgolinoises, Corgolinois,

Un an déjà !! Notre marché communal fête son premier anniversaire. Le marché du vendredi soir est un lieu de rencontres privilégiées et d'échanges. Nous avons installé début septembre sur la place de la mairie une antenne Wifi pour une meilleure connexion des terminaux de paiement des commerçants. Nous avons amélioré l'éclairage de la place grâce à des ampoules LED. Le Conseil municipal vous remercie de votre fidélité envers notre marché et les commerçants.

La crise sanitaire a fait naître de nombreuses incivilités et avec le temps cela continue et empire. Nous continuons à déplorer des dépôts sauvages (poubelles – cartons – objets divers...) sur les points d'apport volontaire et en forêt. Dernièrement une habitante de Corgoloin m'a adressé une photo du PAV au Saussy. Nous avons aussi subi des tags (Salle Vigot – Eglise).

Je ne peux malheureusement que constater ces faits de personnes habitant ou non notre commune.

En tant que maire, ce n'est pas toujours facile et il est de ma responsabilité de ne pas laisser ces situations perdurer. Mais avec quels moyens : installer la vidéo surveillance dans certains lieux, vous demander la plus grande vigilance et de nous aider à combattre ces situations.

Je tenais aussi à vous rappeler que le Plan Local d'Urbanisme est effectif depuis le 21 Avril 2021. Les déclarations préalables de travaux ou permis de construire sont désormais soumis au règlement du PLU. N'hésitez pas à le consulter soit en mairie ou sur le site Géoportail (prochainement). Je constate que certains commencent leurs travaux avant d'avoir reçu l'avis favorable. Cela peut avoir un impact si le dossier est refusé ou demande à être modifié surtout en cas de vente future de votre bien. Lors du dernier bulletin nous avons fait un article sur la procédure à suivre.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles à vous annoncer ; des projets sont en cours, nous espérons et mettons tout en œuvre pour que cela aboutisse. Le site de la Rocamat est vendu, une société spécialisée dans la reconversion de site industriel construira une plateforme logistique. La société « Comptoir de Campagne » souhaite installer sur l'ancien site de la gendarmerie un magasin pour vendre des produits locaux et offrir des services. Un autre projet à l'état d'embryon existe aussi, mais nous ne sommes pas le seul village concerné. A ce stade nous attendons la réponse du promoteur.

La vie sociale reprend petit à petit et nous espérons réaliser les manifestations prévues pour la fin d'année.

Bonne lecture
Dominique VÉRET

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

DELIBERATIONS

➤ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE « INGENIERIE COTED'OR » - TRAVAUX « GRANDE RUE »

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une convention « d'Ingénierie Côte d'Or » domiciliée Hôtel du Département à Dijon, qui a pour objet de définir le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de la requalification de la «GrandeRue» à Corgoloin.

Aussi, le Conseil Municipal ayant pris connaissance de cette convention et après en avoir délibéré, donne son accord et autorise le Maire à signer ladite convention.

➤ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Stéphane GUIGOT en tant que correspondant « Défense ».

P.L.U

Monsieur Colot, Commissaire Enquêteur, a remis son rapport d'enquête, conclusions motivées et avis portant sur l'Enquête Publique de Plan Local d'Urbanisme, de Périmètre délimité des Abords. Il a donné un avis favorable.

Concernant la mise à jour du Zonage d'Assainissement de la Commune il a donné son avis favorable, sous la réserve de permettre aux particuliers consultant le plan de zonage d'assainissement, d'avoir des repères plus précis.

INTERVENTIONS DU MAIRE

Le Maire présente le compte-rendu d'une réunion du SCOT (prévisions 2030-2040).

Il fait part également de la réunion technique avec Véolia en date du 5 mars où a été évoqué entr'autre le souci de faible pression sur la commune. Véolia a pris note et va procéder à des investigations.

SPIC DECHETS (Service Public d'Elimination des Déchets)

Mr Christian Mezzavilla présente le compte-rendu de la réunion sur les déchets.

ORVITIS

Orvitis a déclaré ouvert depuis le 1^{er} mars 2021 le chantier qui concerne la construction de 4 logements en bande et 4 logements individuels dans le lotissement « Saussy ».

INTERVENTION DE PHILIPPE HERITIER

Mr Philippe Héritier fait part au Conseil Municipal de sa présence à une réunion en date du 4 mars de la Commission Transition Energétique, Développement Durable et Préservation de l'Environnement. Par ailleurs, il présente son compte-rendu et relancera le SICECO concernant les devis 2021.

DIVERS

- Salon « ViniBd » reporté en 2022
- Passage du Tour Optique 2000 (voitures d'Epoque) sur la RD 974 en septembre 2021
- Collecte des «Restos du Cœur» en présence du CMJ : samedi 13 mars 2021 entre 10 et 12 heures, salle polyvalente
- Stéphane Guigot pose une question sur l'éclairage dans les locaux du Périscolaire
- deux demi-journées fixées les 10 et 17 avril 2021 de 8 à 11h30 pour terreau à l'ancienne décharge
- Inscriptions des lots de bois en mairie du 1^{er} au 30 septembre 2021
- Mise en place des bennes à végétaux le 15 mars

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021

DELIBERATIONS

➤ PACTE DE GOUVERNANCE

Lors du Conseil communautaire du 16 février 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté. Ce projet n'a pas suscité de remarque ni en séance ni postérieurement. Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis simple des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour 2 voix contre et 1 abstention valide le projet de pacte de gouvernance dont le projet est joint à la présente délibération.

➤ LOI D'ORIENTATIONS DES MOBILITES

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'Orientations des Mobilités,

Vu la délibération C/21/40 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en date du 30 mars 2021, tendant au transfert de la compétence relative à l'organisation des mobilités,

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence susvisée à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

➤ APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 voix contre d'approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

➤ ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PERIMETRE DES ABORDS AUTOUR DEL'EGLISE DE CORGOLOIN, APRES ENQUETE PUBLIQUE

Vu la procédure de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords autour de l'église de Corgoloin, via l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Corgoloin ;

Vu l'enquête publique unique ayant notamment porté, du 4 janvier 2021 au 4 février 2021, sur le projet de Périmètre Délimité des Abords et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Corgoloin ;

Le Maire expose le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le Périmètre Délimité des Abords autour de l'église de Corgoloin (avis favorable sans réserve ni remarque) ;

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Périmètre Délimité des Abords autour de l'église de Corgoloin

➤ INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après avoir entendu, l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Considérant que le plan local d'urbanisme de la commune de CORGOLOIN a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 avril 2021,

Considérant que le droit de préemption urbain peut être instauré sur les zones urbaines et les zones à urbaniser,

Le conseil municipal décide d'instaurer le droit de préemption urbain, sur les zones U et AU, délimitées par le Plan Local d'Urbanisme.

➤ DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de conversion en futaie feuillue régulière sur 7,43 ha dans les parcelles forestières 26 et 39a de la forêt communale relevant du régime forestier.

.../...

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021 (suite)

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 25 860,71 € hors taxes sur la durée du dossier d'aide soit 4 ans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet technique et financier qui lui a été présenté ;
- SOLLICITE l'octroi d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté d'un montant maximum total de 10 344,28 €
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessous :

- Montant de la dépense prévue	25 860,71 €
- Taux prévisionnel de la subvention	40 % des dépenses éligibles
- Montant prévisionnel de la subvention	10 344,28 €
- Autofinancement	15 516,43 €

TIRAGE DES JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage des Jurés d'Assises.

PROJET CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX « SAUSSY »

Dans le cadre de projets de cessions de terrains communaux situés au lotissement « Saussy », des propositions seront envoyées à différents riverains intéressés. Le Conseil Municipal étudiera le retour de celles-ci.

TRAVAUX ET DEVIS

Mr Christian Mezzavilla explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'avoir exécuté des travaux de remplacement des évacuations vétustes des eaux usées de l'école maternelle.

Un devis est attendu pour dégazer et enlever la cuve à fioul dans le dessous de l'école maternelle.

Les devis des entreprises Sanchez et PA Peinture sont retenus pour la réfection et la mise en peinture des portes de l'église.

Le devis accordé a été envoyé à l'entreprise « Les Quatre Saisons » pour la création d'une plateforme de 100 m² en graviers pour l'agrandissement du marché Place de la Mairie.

Un devis est attendu pour la location d'un photocopieur à l'école maternelle.

DIVERS

Le Maire donne des renseignements sur :

- la situation de Rocamat et sa reprise
- l'installation de l'armoire de la fibre Avenue des Peupliers
- un prochain rendez-vous Communauté de Communes et « VVF Villages Vacances Familiales »
- le dépôt en mairie d'un fascicule sur la Biodiversité
- le bail de la société de Chasse qui venu à terme le 31 mars 2021
-

Mr Christian Mezzavilla présente un compte-rendu de la réunion sur le projet « Comptoirs de Campagne » à l'Ancienne Gendarmerie.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2021

DELIBERATIONS

➤ REQUALIFICATION DE LA « GRANDE RUE » à CORGOLOIN - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La Municipalité de Corgoloin souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la « Grande Rue » qui consisteront dans la réfection de la chaussée, l'aménagement des trottoirs et du parvis de l'église, mobilier urbain et signalétiques horizontale et verticale. Elle a sollicité la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités).

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises
- Donne pouvoir au Maire pour le lancement de la consultation
- Donne son accord pour les demandes de subventions

➤ CHANGEMENT INDICIAIRE GERANTE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour placer la gérante de l'Agence Postale Communale à l'Indice Majoré 334 – Indice Brut 356 à compter du 1^{er} juin 2021.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Ecole primaire :
le remplacement de sanitaires sera à réaliser. La conformité à l'assainissement de l'école sera à vérifier.
- Réhabilitation du bâtiment communal de la Mairie :
Le Maire a demandé l'Autorisation de Commencement des Travaux au Conseil Départemental principalement pour le changement de la porte de garage du local technique.
- Travaux portes église :
L'entreprise Sanchez va intervenir fin juin début juillet pour remplacement de la porte de l'escalier qui monte au clocher, puis l'entreprise P.A Peinture procédera aux peintures de toutes les portes extérieures.

ORVITIS

Une délibération du Conseil Municipal sera prise ultérieurement concernant la rétrocession des équipements et espaces communs dans le lotissement « Saussy ».

FLEURISSEMENT

Madame Sauvain Annick intervient sur le fleurissement, plantations des fleurs et arbres, qui ont été réalisés sur notre commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- sur les changements indiciaires par arrêtés du Maire pour 3 agents communaux
- la réorganisation du tri fin 2022 avec nouveaux conteneurs, nouvelles consignes de tri et le déplacement des Points d'Apports Volontaires
- le passage du « Tour Optic 2000 » le 31 août prochain sur la Route Départementale
- l'avis défavorable du Maire de la commune sur une demande de dérogation scolaire
- une réunion de bornage en zone artisanale « La Varenne » suite à une vente de terrain et différents propriétaires
- Accord de la commune pour l'achat de peinture qui servira à la réfection du terrain de tennis
- participation à la Valorisation Paysagère
- prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 7 juillet 2021

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

DELIBERATIONS

➤ **ACCORD SUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE « RPI DE LA COTE DE NUITS » ET LA COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver la renonciation aux frais de scolarité des enfants scolarisés au sein des écoles de la Commune de LADOIX SERRIGNY résidant à CORGOLOIN, COMBLANCHIEN ou PREMEAUX-PRISSEY sous réserves de l'application réciproque.

➤ **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU « RPI DE LA COTE DE NUITS » - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, à 641.70€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire) la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

➤ **RETROCESSION ESPACES COMMUNS ET EQUIPEMENTS LOTISSEMENT « AU SAUSSY »**

La commune de Corgoloin a donné son accord pour l'intégration de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement dénommé « Au Saussy » dans son domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la cession des espaces communs et des équipements du lotissement « Au Saussy » à la commune de Corgoloin.

➤ **VENTE LOGEMENTS ORVITIS – CONVENTION D'UTILITE SOCIALE**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'ORVITIS concernant un plan de vente de logements appartenant à ORVITIS situés à Corgoloin, Rue du Petit Paris.

ORVITIS sollicite l'avis de la commune dans ce cadre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la requête d'Orvitis.

➤ **MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF, demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur cette motion.

INFORMATION SUR RECETTES

Le Maire informe le Conseil Municipal du produit de la vente de coupes de bois pour un montant total de 36 410.60€.

Il informe également le Conseil Municipal du versement de l'aide financière de la Poste d'un montant de 9 638.47€.

TRAVAUX

Mr Christian Mezzavilla fait le point sur les travaux en cours dont :

- la mise en peinture des portes de l'église et la prochaine intervention de l'entreprise Sanchez
- le rendez-vous avec un représentant du service Assainissement de la Communauté de Communes sur l'assainissement de l'ancienne mairie et la salle des fêtes
- l'intervention de l'entreprise Brochot pour l'enlèvement de la cuve à fioul à l'école maternelle
- le commencement des travaux de points à temps par l'entreprise Noirot
- des travaux à envisager à l'école primaire (WC à changer, remplacement de vitres)
- Télémefor sera joint pour le vidéoprojecteur en panne de l'école primaire

.../...

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021 (suite)

SICECO

Philippe Héritier rappelle que les 6 projecteurs sur la place du marché de la mairie seront posés après le 15 juillet 2021.

RENTREE SCOLAIRE 2021

Point sur les effectifs de la prochaine rentrée : 152 élèves au sein du RPI.

RENOUVELLEMENT CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Les contrats à durée déterminée de Monsieur Joseph DIDIER et Madame Océane D'ALMEIDA sont renouvelés jusqu'au 31 décembre 2021.

DIVERS

- Mise en service de la Fibre au cours du 2^e semestre 2022
- Remerciements de Madame Gautheret Sylviane pour son bon cadeau offert à l'occasion de sa retraite
- Passage de l'étape du « Tour de Côte d'Or » le 10 juillet 2021
- Passage du Jury revalorisation paysagère le 5 juillet 2021
- Travaux de requalification de la « Grande Rue » :
Après avoir analysé les offres, le Cabinet « TT Géomètre » a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces futurs travaux.
- Réunion à la Caserne des Pompiers le lundi 12 juillet 2021 pour la présentation du nouveau Colonel Mr Régis DEZA – Directeur Départemental et Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Or.

Geurey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

Pour tout renseignement sur le tri : 03.80.61.18.19 / 03.80.61.19.98

EMBALLAGES VERRE	EMBALLAGES	PAPIERS	DECHETERIES	DECHETS COMPOSTABLES	ORDURES MENAGERES

RECYCLAGE

1 bouteille triée = 1 bouteille recyclée

27 bouteilles en plastique = 1 veste polaire

7 journaux magazines = 5 journaux magazines

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30

PANNEAUX D'AFFICHAGES



Récapitulatif de leurs installations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau

Place des Peupliers - Place des Platanes - Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes



COLLECTE DES BOUCHONS



Dorénavant la collecte de bouchons plastiques a lieu **toute l'année** à :

AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 11h30



Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap.

Pensez dès à présent à garder vos bouchons !



Distribution de terreau

L'ancienne décharge municipale sera ouverte exceptionnellement le :

Samedi 16 octobre 2021

De 8h à 11h30

Pour mise à disposition de terreau de jardinage pour les habitants de la Commune.



Matinée éco-citoyenne le 23 octobre 2021



Les membres du Conseil Municipal avec le Conseil Municipal Jeune proposent à ses habitants de participer à cette matinée de nettoyage et à réaliser un acte participatif.

Au delà de la qualité de notre environnement, le geste que vous ferez en participant à ce moment collaboratif vous permettra de faire une balade dans le village et de donner aux enfants* l'exemple de l'implication de tous et de chacun dans la vie de notre village.

Voici le programme de cette matinée :

- 9 h Accueil des volontaires sur la place de la mairie.
- 9 h15 – 11h30 Formation des équipes et nettoyage.
- 12 h Fin de matinée et bilan de la récolte.

Des kits de protection (tee-shirt, gants, sacs poubelles) seront distribués à chacun. Si vous le pouvez, vous munir d'un gilet fluorescent.

Ces petits gestes permettront de valoriser notre territoire et de le rendre plus agréable !

Venez nombreux nous rejoindre et participer à cette action citoyenne.

** Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents*





CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le jeudi 11 novembre 2021, la France commémorera l'armistice de la Première Guerre Mondiale 1914-1918

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes



VŒUX DU MAIRE

Les habitants sont cordialement invités le **vendredi 14 janvier 2022** à salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.



REPAS DES AÎNÉS



L'évolution positive de la situation sanitaire mène à l'adaptation de certaines mesures restrictives. Une enquête auprès de nos aînés nous aidera à mettre en place soit l'organisation d'un repas ou la distribution d'un colis garni. C'est pourquoi nous demandons aux personnes nées à partir de 1951 (70 ans à compter de 2021) de bien vouloir retourner en mairie le coupon-réponse ci-dessous :



COUPON-REPONSE à retourner avant le 31 octobre 2021



Monsieur _____

Madame _____

Date de naissance _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Désire(nt) s'inscrire pour (*) :

* recevoir un panier garni

* assister au repas animé à la salle des fêtes →



(*) Rayer la mention inutile



RPI de la Côte de Nuits Corgoloin – Comblanchien – Premeaux-Prissey

Effectifs à la rentrée 2021/2022

ECOLE MATERNELLE : 54 élèves pour 2 classes. Directrice Madame BRIDET

A Comblanchien	1 classe de PS/MS	<i>27 dont 17 élèves de Corgoloin</i>	Madame HUDELLOT
A Corgoloin	1 classe de MS/GS	<i>27 dont 15 élèves de Corgoloin</i>	Madame BRIDET

ECOLE PRIMAIRE : 98 élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI

A Corgoloin	1 classe de CP/CE1	<i>24 dont 14 élèves de Corgoloin</i>	Madame LE LAY
A Corgoloin	1 classe de CE1/CE2	<i>25 dont 12 élèves de Corgoloin</i>	Madame LAMBERT
A Comblanchien	1 classe de CE2/CM1	<i>24 dont 10 élèves de Corgoloin</i>	Madame BENEDETTI
A Comblanchien	1 classe de CM2	<i>23 dont 16 élèves de Corgoloin</i>	Madame PAGANT

Au total 3 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien
Pour 150 élèves dont 84 élèves domiciliés à Corgoloin



ARBRE DE NOËL

La municipalité prévoit le **vendredi 3 décembre 2021** un arbre de Noël pour les enfants du village nés après le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à fin 2021. Les enfants pourront assister à un spectacle qui débutera à 18h30, suivi de la venue du Père Noël.

Le verre de l'amitié clôturera la soirée.

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par mail à :

mairie.corgoloin@wanadoo.fr **avant le 31 octobre 2021.**

Dans le cas contraire, un bon d'achat sera distribué à chaque enfant en lieu et place.



INSCRIPTION IMPERATIVE – Arbre de Noël le 3 décembre 2021



Noms – Prénoms des parents :

NOM - PRENOM:		date de naissance :	
NOM - PRENOM:		date de naissance :	
NOM - PRENOM:		date de naissance :	
NOM - PRENOM:		date de naissance :	

Adresse :

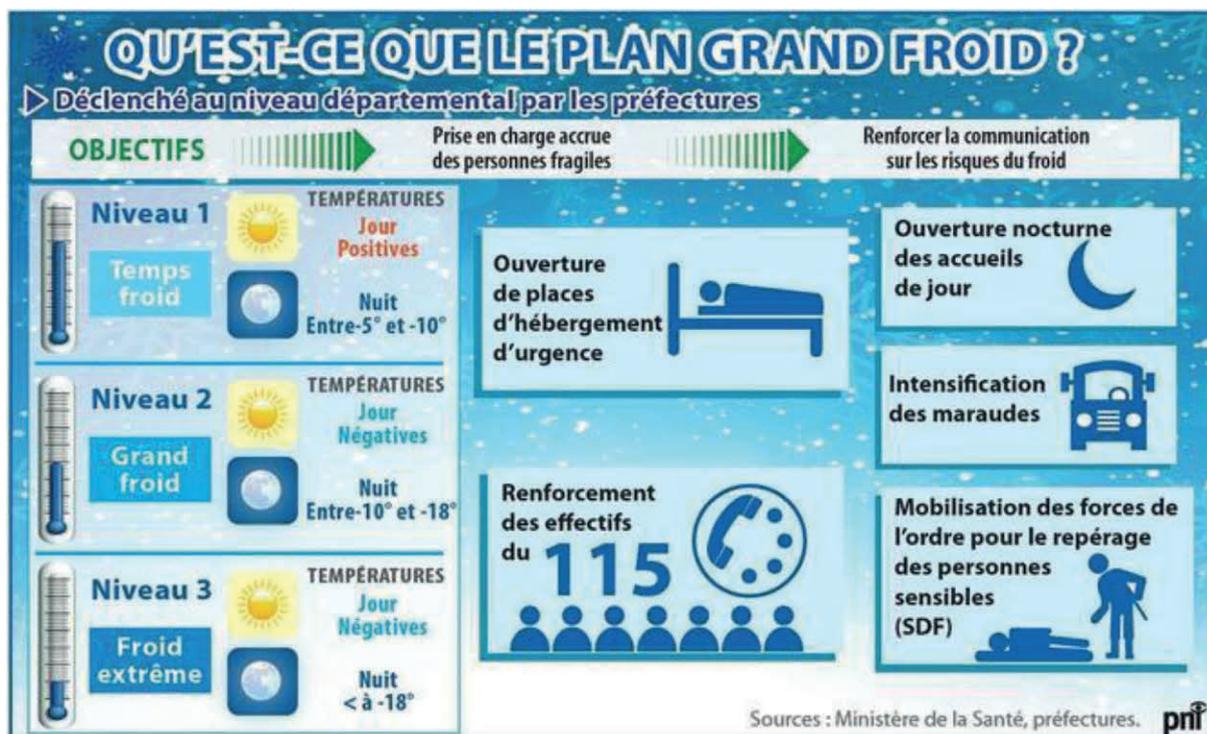
.....

.....

INFORMATIONS MUNICIPALES

PLAN ALERTE GRAND FROID

La solidarité des citoyens est requise afin d'aider la prise en charge des plus démunis. **Le rôle du 115 est primordial.** Ce numéro d'urgence permet de joindre le SAMU social 24h/24 pour signaler une personne sans abri. L'isolement des personnes âgées ou handicapées dont le manque d'autonomie ne leur permet pas un lien fréquent avec le monde extérieur représente un facteur aggravant en période de grand froid. Un registre est ouvert en mairie pour le suivi de ces personnes.



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi. Cet agrément est délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) un organisme qui dépend du département. Sans cet agrément, il est illégal d'exercer le métier d'assistante maternelle et d'accueillir des enfants chez soi.

Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :



Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD

Route Départementale 974 – 06.23.90.89.05

Madame Laurence CALLA

9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Léana JULIEN

7 rue Guigone de Salins – 06.34.41.98.09

Madame Martine PETOT

8 Route Départementale 974
Lotissement Fourneau III – 03.80.30.21.60

Madame Sandrine SAUVAIN

6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

Madame Laetitia MONGOUACHON

22 rue du Cassis – 07.88.61.10.95



INFORMATIONS MUNICIPALES

La situation sanitaire nous permet à nouveau de mettre à disposition la salle des fêtes, pensez-y pour vos futures fêtes et réceptions.



Location de la salle des fêtes avec le caveau :

- ✚ Habitants de Corgoloin :
 - 300 € le 1^{er} jour
 - 50 € par journée supplémentaire
- ✚ Extérieurs :
 - 400 € le 1^{er} jour
 - 100 € par journée supplémentaire

Location Caveau seul

- 120 € la journée
- 30 € par journée supplémentaire

Caution pour dégradations : 300 €
Caution ménage : 50 €

Voitures sur la véloroute entre Corgoloin et Comblanchien :

Le tronçon de la Voie des vignes entre Corgoloin et Comblanchien est régulièrement emprunté par des automobilistes, malgré l'interdiction d'y circuler. La gendarmerie a été sollicitée pour mettre un terme aux incivilités.

Depuis 2016, ce chemin est censé permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité, aucun engin à moteur ne devant l'emprunter, sauf les ayants droit, principalement les professionnels de la vigne.

De nombreux jeunes de Corgoloin scolarisés à l'école de Comblanchien font quotidiennement la liaison par ce chemin, à pied ou à vélo.

Les automobilistes en infraction risquent une amende de 135 € et un retrait de trois points sur le permis de conduire.



LE BIEN PUBLIC

Correspondants local du journal « Le Bien Public »

Madame Mathilde PICAUVET : 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

Refaire battre le cœur de votre village, c'est possible !



Une épicerie multi-services ouvrira ses portes dans 15 à 18 mois sur votre commune à l'initiative de votre maire et de son équipe.

Comptoir de Campagne est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire qui œuvre pour la revitalisation des territoires ruraux, avec des produits locaux et artisanaux approvisionnés en circuit court, des services, et un lieu de rencontre et d'animation.

Le réseau Comptoir de Campagne propose ses services pour accompagner un porteur de projet pour lancer l'activité. Si vous êtes intéressés pour créer ce commerce avec l'accompagnement du réseau de franchise solidaire Comptoir de Campagne, ou si vous connaissez une personne qui pourrait l'être, faites-le savoir à votre mairie.

Comptoir de Campagne souhaite vous impliquer dans le futur projet de création du Comptoir de Corgoloin. Aussi nous vous solliciterons avant l'ouverture au travers d'un questionnaire dans vos boîtes aux lettres pour recueillir vos avis et envies.



Une Franchise porteuse de sens pour participer à la revitalisation des campagnes

Qu'est-ce qu'être franchisé Comptoir de Campagne ?



Partager les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire et avoir la volonté de s'impliquer dans un mode de développement plus durable et inclusif



Être un acteur clé de sa communauté / son village



Être un commerçant de proximité et un bon gestionnaire



Promouvoir les produits locaux, accueillir et servir au sein d'un espace bistrot, **organiser** des animations thématiques



Travailler en équipe et au sein d'un réseau solidaire

Envie d'un tournant dans votre carrière, de donner du sens à votre engagement professionnel ?

L'enseigne COMPTOIR de CAMPAGNE recrute.

COMPTOIR de CAMPAGNE est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire qui souhaite mettre son savoir-faire à disposition de porteurs de projet pour revitaliser les territoires Ruraux.

Serez-vous l'un d'eux ?

Comment nous rejoindre ?

VOUS AVEZ UN PROJET sur l'un de nos territoires d'implantation ou dans un rayon de 2h30 autour de Lyon ?

Nous pouvons vous aider à le concrétiser et à le sécuriser au sein de la Franchise COMPTOIR de CAMPAGNE.

VOUS CHERCHEZ UN PROJET clés en main sur ces territoires ?

Nous pouvons vous proposer des villages qui souhaitent accueillir une Franchise COMPTOIR de CAMPAGNE.

Remplissez le questionnaire franchisé sur www.comptoirdecampagne.fr

OU

Envoyez votre candidature par mail sur moncomptoir@comptoirdecampagne.fr

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

RAPPEL SUR LES ABORDS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Face à l'incivisme de certains citoyens qui perdure, tout est mis en place pour retrouver le ou les auteurs de ces dépôts qui relèvent de la déchetterie ou de la poubelle.

Il a été rappelé que tout dépôt ne relevant pas des points propres est passible d'une amende. Les points d'apport volontaires n'accueillent que les déchets ménagers triés (verre, emballages et papiers).

Le non respect des consignes de tri engendre des frais de nettoyage très coûteux qui sont répercutés sur nos factures de redevance incitative.



ÉTÉ : du 1 ^{er} avril au 31 octobre HIVER : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		
QUINCEY - Chemin de la Station		
	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux		
	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h



DÉJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles. Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut-être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.

LES TROTTOIRS

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison.

En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Quelles obligations en matière d'entretien ?

L'entretien courant comporte différentes actions qui sont obligatoires, parmi celles-ci :

- Le **déneigement** ou le dégagement du verglas ;
- Le **désherbage** ;
- Le **nettoyage** des feuilles et des déchets ou tous autres objets encombrants sur la voie publique ;
- L'**épandage** du sel ou du sable pour éviter la neige et le verglas.

Le trottoir ne vous appartient pas. Pour autant vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.



CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

ENVIRONNEMENT

N'ATTENDEZ PLUS

Pour Protéger, Sécuriser
votre Maison, votre Famille
et votre Voisinage

ÉLAGUEZ !!

Article R161-24 du code rural « Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées. »

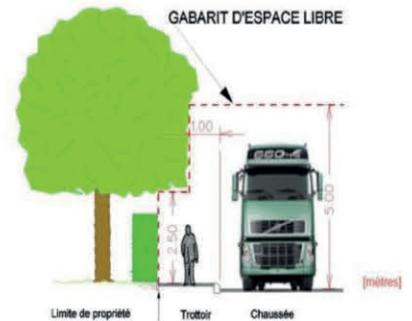


Art. R161.24 du Code Rural :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.



BRUIT UTILISATION DES ENGINS À MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30- 12h et 14h30 - 19h30
- le samedi de 9h-12h et 15h - 19h
- le dimanche que de 10h - 12h.

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.



BRULAGE A L'AIR DE TOUS DÉCHETS

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est strictement interdit sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Le non-respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450€.

REMPLISSAGE DES CONTAINERS À VÉGÉTAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des **végétaux putrescibles** et de **petites tailles** (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport. Elles seront remises pour nettoyage et entretien à partir de mi-décembre.



En ce qui concerne les concessions arrivées à terme :

Les familles possédant une concession funéraire arrivée à terme sont invitées à contacter le secrétariat de Mairie pour leur renouvellement.

Il est rappelé qu'à défaut de renouvellement dans les deux ans, la concession fait retour d'office à la commune (artL223-15 du CGCT). La commune a recensé déjà certaines tombes en état d'abandon, une pancarte est posée sur celles-ci pour signalement.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Ecole maternelle

Rénovation dans le sous-sol de l'école maternelle de l'ensemble du réseau d'assainissement par les entreprises SCUB, DE DEMO et BROCHOT.

Réparation des voiries par des points à temps

Définition : Le point-à-temps est une technique utilisée pour réparer la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface, que ce soit fissurations, faïençages et « nid de poules »



Remplacement de la porte de la bibliothèque

Par l'entreprise Qualidécors

Rénovation des portes de l'église

Après le remplacement de la porte qui monte au clocher par l'entreprise SANCHEZ, l'entreprise P.A. Peinture a procédé au nettoyage complet des autres portes et à l'application d'une nouvelle peinture.



Remplacement de l'ancien éclairage autour de la place du jet d'eau

Des projecteurs LED installés par le SICECO ont remplacé des anciens projecteurs halogènes en vue d'économie d'énergie et leurs positionnements optimisent l'éclairage extérieur de la bibliothèque, de l'école maternelle et du cabinet médical et améliorera la luminosité pour le marché du vendredi soir.



Au lotissement du Saussy

Remise en conformité du bassin de rétention

Un bassin de rétention des eaux pluviales est une zone de stockage des eaux pluviales, enterrée ou à ciel ouvert.

Le système de collecte est conçu afin de pouvoir, hors situations inhabituelles notamment de fortes pluies, acheminer l'ensemble des eaux usées collectées pour traitement avant rejet au milieu naturel.



Début des travaux pour de futurs logements :

4 logements à vocation locative et 4 logements à vocation à l'accès à la propriété

Si vous êtes intéressés, contactez ODIFIS. Tél 03 80 36 80 80 – ventes@odifis.fr



Coupure d'eau à Moux le 7 septembre 2021

Ce vendredi en fin d'après-midi, une fuite d'eau a soulevé le bitume sur la route départementale D2 à Moux. Les employés du Conseil Départemental sont arrivés en urgence. Après avoir coupé l'eau dans tout le hameau, ils se sont mis à la recherche de la fuite d'eau. Ce n'est qu'après minuit que tout fut rétabli.



Un obus découvert près de la gare

Un ancien obus a été découvert, impasse de la Truode, près du centre de maintenance de la gare SNCF. Ce sont des ouvriers qui l'ont trouvé. Le trafic des trains n'a pas été perturbé. Datant vraisemblablement de la Seconde Guerre Mondiale, la bombe a été dégagée par les équipes de déminage.

Il s'agit d'une première découverte de ce genre dans le village.



AU FIL DES EVENEMENTS

LE MARCHÉ

Créé l'an dernier, en septembre, le marché hebdomadaire a résisté à la crise et s'est développé. Un rendez-vous qui répond à une véritable demande et qui est couronné de succès.

Photos de quelques commerçants :



AU FIL DES EVENEMENTS

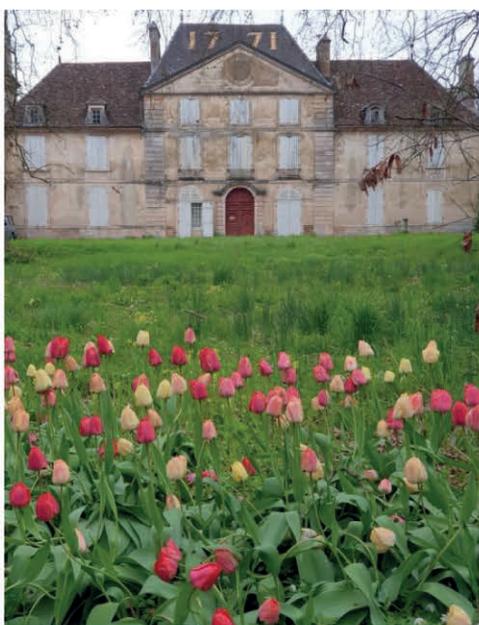
8 MAI 2021

Commémoration restreinte au maire et à ses adjoints pour cause de contrainte sanitaire.



RESULTAT DU CONCOURS PHOTO

Suite à notre concours lancé dans les deux derniers bulletins, quelques photos nous ont été transmises. Nous remercions bien chaleureusement Mesdames Solange Allexant et Coralie Pivin, toutes deux de Cussigny. N'hésitez pas ! Renouvelez cette initiative. Vos plus belles photos seront les bienvenues pour parution dans les prochains bulletins.



AU FIL DES EVENEMENTS

BALADE AU LARGE DE CORGOLOIN le 29 mai 2021 (8.50 km)



D/A Cabane de chasse

1 Mare Blondin

2 Manoir Equivocal

3 Ancien lavoir

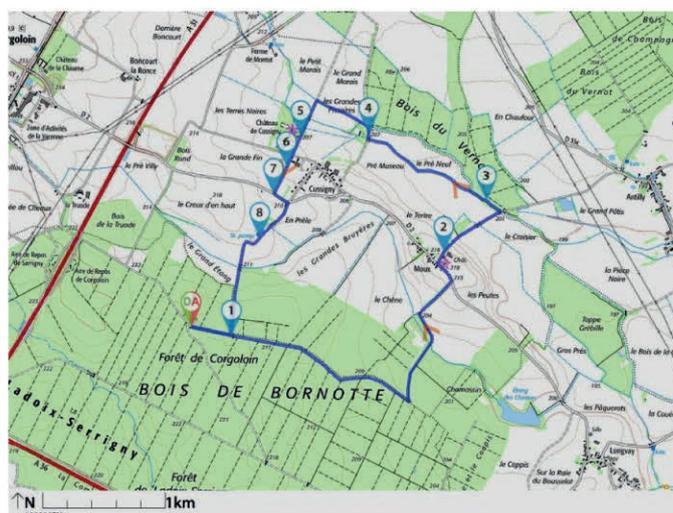
4 Gîte du Moulin de Cussigny

5 Château de Cussigny

6 Allée de platanes

7 Croix

8 Captage d'eau "En Prêle"



AU FIL DES EVENEMENTS

EXPOSITION DE FIN D'ANNÉE À L' ÉCOLE MATERNELLE

L'équipe enseignante de l'école maternelle a convié les parents d'élèves ainsi que la municipalité à une exposition des travaux des élèves le 1^{er} juillet 2021. Cette exposition a eu lieu en extérieur (covid).



CONCERT 9 JUILLET 2021

Lors de leur passage au manoir Equivocal de Moux pour enregistrer leur nouvelle reprise, le chœur parisien Funky Frogs, sur proposition de Madame Irène Lenoir, s'est produit gracieusement sur le marché. Les habitants ont pu profiter des chants à capella au cours de cette soirée.

funky ★ frogs



AU FIL DES EVENEMENTS

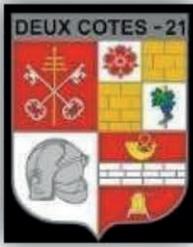
FÊTE DES VOISINS

Le 28 août 2021 dans le quartier de la rue du 19 mars 1962



LES VENDANGES D'HIER ET D'AUJOUR'HUI





AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX COTES

Calendriers 2022 :

Les sapeurs-pompiers du CIS des Deux Côtes vous informent de leur passage pour la traditionnelle tournée des calendriers 2022 qui débutera le 1er novembre 2021.

Festivités 2022 organisées par nos soins, à noter dans vos agendas :

- Y Loto le **29 janvier 2022** à la salle des fêtes de Ladoix-Serrigny (sans réservation) ;
- Y Bal et Repas choucroute le **12 février 2022**, à la salle des fêtes de Ladoix-Serrigny
Réservation possible dès à présent au 06.61.49.65.13 – 27 € le repas ;

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES DEUX-COTES

*Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais
pensé ?*

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Etre motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Etre en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire. Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Adjudant-chef VIT Jean-Louis
(Chef de centre) 06.87.38.96.88

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Source : <https://www.inte-tour.gouv.fr>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

VIE ASSOCIATIVE



Gym Volontaire Nuits-Saint-Georges



Fédération Française
EPGV



A la salle des fêtes :

Gymnastique :

Mardi de 18h30 à 19h30

Salle Georges Vigot :

Step :

Jeudi de 18h35 à 19h35



REPRISE DES ACTIVITES

Association Corgoloin Tête et Jambes Du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022

Adhésion à l'Association d'Octobre à Juin :
25 € par personne ou 40 € pour un couple



Chorale Mixte

Inscription pour la saison = 80 € par personne

Répétitions tous les mercredis de 18h30 à 20h30
hors congés scolaires
Salle Georges Vigot - Place de la Mairie à Corgoloin

**Mercredi
6 octobre
18h30**



Dessin Peinture

Inscription pour la saison = 85 € par personne

Un jeudi par mois de 14h à 17h hors congés scolaires
(2 groupes)
Possibilité d'adhérer aux 2 cours mensuels (50 € en plus)
Salle de Dessin - Place de la Mairie à Corgoloin

**Jeudi
7 octobre
14h**



Promenades Randonnées

Seule l'adhésion à l'Association est demandée

Marches mensuelles en journée ou en 1/2 journée en hiver
Balades de 2/3 heures les 1^{er} lundi de chaque mois

**1ère marche Samedi
16 octobre à 9h**

**1ère balade Lundi
4 octobre à 14h**

Adresse postale de l'Association
Pour tous renseignements ou adhésion :
Plannings sur le site

21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN
Annick SAUVAIN 03 80 35 85 62 - 06 28 19 70 19
<http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com>

PISCICULTURE DU DOMAINE DE LA CHAUME
CORDIER-GAND
Alevinage - Pêche à la ligne



03 80 62 98 32
06 21 18 63 49

21700 Corgoloin

03 80 62 98 32
03 80 62 98 32

**..WANTED..
CHORALE**

CHERCHE CHANTEURS ET CHANTEUSES !!!

Répétitions le mercredi de 18h30 à 20h30
Salle Georges Vigot Place de la Mairie CORGOLOIN

Rentrée le mercredi 6 octobre

SUR UN AIR DE CINEMA.....



Inscription pendant les répétitions
Deux séances d'essai possible

Siège Social : Mairie de Corgoloin
Adresse Postale : 21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN
03.80.35.85.62 - 06.28.19.70.19

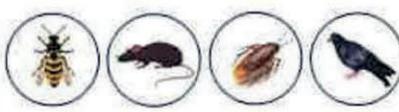
Karinet'
Services aux Professionnels



- * Nettoyage : - fin de chantiers
- professionnel
- sinistres
- vitres, vitrines
- fin de bail
- * Bricolage et petits travaux électrique*
- * Manutentions, rebut d'archives,
* Syndrome de Diogène, ...
- * Beaune, Dijon, Nuits St Georges et alentours,
- * Aussi pour les particuliers 
- * Devis personnalisé

karinet.beaune@gmail.com
03 80 40 78 63

Imprimé par nos soins
Site: 097 516 225 00217
* Installation électrique BS BE
Ne pas aller sur le site public

LA CAMDA  **50 ANS**
30 Expert

Lutte respectueuse de l'environnement
Sécurité garantie enfants - animaux domestiques

DERATISATION DESINSECTISATION DEPIGEONNAGE DESINFECTATION

Zone d'intervention : Beaune, Nuits-Saint-Georges, Dijon, Chalon/Saône, Seurre, Pouilly-en-Auxois, Gevrey-Chambertin Et toutes les communes avoisinantes

Intervention rapide et garantie 6 Jours / 7 - Devis gratuit

 **03.80.80.17.70** www.la-camda.com



Nous sommes agréés
Contrat n° 627274



SAPINS DE NOEL 2021



Cette année encore et malgré la situation sanitaire, l'association AFE2C des parents d'élèves des écoles du RPI de la Côte de Nuits (Corgoloin, Comblanchien, Premeaux Prissey) vous propose une sélection de sapins de Noël, direct du producteur situé à MOUX EN MORVAN (58), livré(s) chez vous !!.

Grâce à vous, les bénéfices récoltés lors des différentes manifestations organisées par l'association permettent de financer, les activités des élèves du RPI telles que les sorties scolaires (voyage fin d'année, théâtre, cinéma, piscine, ...), et l'achat de matériels (matériels scolaires, livres, vélos, ...) pour améliorer les conditions compliquées de vie scolaire en cette période de crise sanitaire

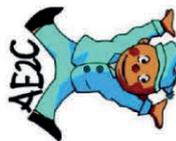
Pour cette année encore, nous vous livrons votre sapin à domicile dans le respect des gestes barrières, le SAMEDI 4 DECEMBRE, sur les communes de COMBLANCHIEN, CORGOLOIN et PREMEAUX PRISSEY ainsi que leurs hameaux MOUX et CUSSIGNY.
Autres communes sur demande tel 07 67 04 35 12.

N'hésitez pas en faire profiter votre entourage, c'est pour les enfants de nos écoles !

Les membres de l'AE2C

Mémo de ma commande (à conserver)

- Epicéa 1m - 1,50m
- Nordmann 1m - 1,25m
- Epicéa 1,50m - 2m
- Nordmann 1,25m - 1,50m
- Autre
- Nordmann 1,50m - 1,75m
- Nordmann 1,75m - 2m
- Pied support bûche bois
- Nordmann 2m - 2,50m



BON DE COMMANDE

Coupon à retourner avec votre règlement

NOM
Prénom
Adresse :
Code Postal : Ville :
Numéro de téléphone (pour la livraison) :

SAPINS 1er CHOIX	Qté	Prix Unitaire	TOTAL (€)
Pieds taillés			
Epicéa 1m - 1,50m pied taillé D40		12,50 €	
Epicéa 1,50m - 2m pied taillé D50		15,50 €	
Nordmann 1m - 1,25m pied taillé D40		17,00 €	
Nordmann 1,25m - 1,50m pied taillé D50		23,00 €	
Nordmann 1,50m - 1,75m pied taillé D50		30,00 €	
Nordmann 1,75m - 2m pied taillé D50		37,00 €	
Nordmann 2m - 2,50m pied taillé D60		45,00 €	
Pied support bûche bois D40		4,00 €	
Pied support bûche bois D50		4,00 €	
Pied support bûche bois D60		4,00 €	
TOTAL DE LA COMMANDE			

N'hésitez pas à nous contacter au 07 67 04 35 12 pour autre taille, variété, livraison

Règlement par : espèces chèque (à l'ordre de AE2C)

Commande avant le : 15 novembre 2021 à remettre à :

Domaine Ambroise
8 Rue de l'Eglise
21700 Premeaux Prissey

OU

Mairie de COMBLANCHIEN
3 Rue de l'Eglise
21700 Comblanchien

OU

GUIGOT Stéphane
117 grande rue
21700 Corgoloin



ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE

Les P'tites Infos de la bibliothèque

Nos animations



▪ **Ateliers CREA 15h-17h**

Mercredi 20/10 : Halloween

Mercredi 08/12 : bricolages de Noël 

Places limitées – réservation lors des permanences ou par mail
(bibliotheque.corgoloin@laposte.net)



Soirées Contées – à partir de 19h30

Vendredi 22/10 : Halloween avec concours du plus beau déguisement...de *fantrouille* ah ! ah ! ah !

Vendredi 17/12 : les plus belles histoires de NOEL

Vendredi 4/02 : Nuit de la lecture

Permanences

Mardi : 16h30 – 18h30

Vendredi : 16h30 -19h00

Samedi : 10h00-12h00

Pour nous suivre : <http://bibliotheque-corgoloin.simplesite.com/>

Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN

C'est nouveau !!

Catalogue en ligne : tous nos ouvrages en 1 seul clic

Demander vos identifiants de connection à vos bibliothécaires

A noter :

Conformément au décret loi du 7 août 2021, pour accéder librement à la bibliothèque, nos usagers doivent être munis de leur pass-sanitaire

Pas de pass ! opter pour le clic & collecte avec notre catalogue en ligne

Et toujours,

Nos actus sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
[@bibliotheque.corgoloin](https://www.instagram.com/bibliotheque.corgoloin)

Et enfin

Nous recherchons :
conteur/euse, bricoleur/euse,
amoureux/euse des livres et
aimant partager !!

1963 - Cours supérieur Fin d'études Ecole de la grand rue (corgoloin)



Philippe Paillard
Odile Chaudat (Jarry)
Elisabeth Pelletier
Simone Maupin
Anne-Marie Maupin
Jean De March
Claudine Coudin
Patrick Jeannin
Michel Sauvain
Jean-Pierre Douhin
François Turquet
Jean Lambert
Jean-Michel Aguerro
Denis Monnot
Thérèse Rousseau
Josél Alleixant
Michel Seguin
Edith Colot
?
Alain Guichard
Luciana Di Lazaro
Monique Lambert

Quand les prénoms se fâchent !

Le Climat nous a toujours réservé des surprises avec des manifestations d'une rare violence.

Je veux parler (par ordre alphabétique) des bourrasques, des cyclones, des orages, des ouragans, des tempêtes, des tornades et des typhons; mais ne trouvez-vous pas choquant que toute cette mauvaise humeur du Dieu Eole se trouve affublée de prénoms humains ?

Les premiers savants en météorologie n'auraient trouvé que cette méthode pour les répertorier...

Cette coutume, si c'en est une, perdure depuis le 19^{ème} siècle, le plus surprenant c'est que seules des prénoms féminins étaient utilisés ; soi-disant que l'impétuosité et l'action imprévisible des femmes justifiaient cet usage...

Il faut attendre 1979 pour que la situation trouve un équilibre entre prénoms féminins et masculins pour désigner ces manifestations climatiques.

La liste des prénoms utilisée est connue ; les plus marquants: Goni, Cynthia, Dorian, Sandy, etc.

Alors, doit-on laisser entrer dans nos maisons une Cynthia ou un Dorian de crainte de voir déambuler un tourbillon impétueux.... car on sait qu'ils ne repartent jamais les mains vides : votre salon ou cabane de jardin, votre cheminée, vos tuiles, et même quelquefois, votre voiture... ou plutôt faut-il leur dire : quel bon vent vous amène ?

Peut-être faut-il mettre en garde les parents sur le point de choisir le prénom de leur futur bébé pour qu'ils enlèvent de la liste ceux qui ont déjà baptisé un événement climatique, les plus superstitieux pouvant y entrevoir un mauvais présage.

Mais dites-moi ? Le calendrier comportera-t-il suffisamment de prénoms pour que soient nommés tous ces intervenants pluvieux et venteux ?

Voilà, certains diront que je ne manque pas d'air... mais je veux seulement donner à ce numéro de septembre un souffle nouveau...

Il me reste à vous souhaiter bon vent...

Philippe HERITIER
Le 17/08/2021

SOUVENIRS de 1950

Les équipes de basket-ball cadettes, juniors et seniors du Cercle Sportif Féminin de Corgoloin :



En haut de gauche à droite :

M. Bertrand, manager

Ida Denimal (Moux), Elda Broi (Corgoloin), Hélène Lachine (Corgoloin), Gaby Simard (Corgoloin), Liliane Domino (Comblanchien), Eliane Sberna (Prissey), Elisabeth Gien (Beaune), Yvonne Villette (Corgoloin)

A genoux :

Madeleine Drag (Premeaux), Anne Gien (Beaune), Marthe Simard (Corgoloin), Marie-Thérèse Lefèvre (Beaune), Simone Villette (Corgoloin), Danielle Tournois (Corgoloin), Cécile Sberna (Beaune).

Extrait de l'article paru dans le Journal Le Progrès le 31 octobre 1950 :

« Une belle société sportive en plein essor :

Le Cercle Sportif Féminin de Corgoloin-Comblanchien

Créé en novembre 1947, le Cercle Sportif Féminin est l'expression de l'essor du sport dans la Côte aux vignobles fameux. Les filles de Corgoloin et Comblanchien, pays de la pierre fameuse et aux vins renommés, voulurent, elles aussi, posséder leur club sportif.

On peut dire que le CSFC fut fondé par ces jeunes filles seules, admirablement conseillées par Monsieur Bertrand, entièrement dévoué aux sports. Sans aucune aide et, il faut bien le dire, avec plus de critiques que d'encouragements, elles développèrent leur club avec une activité inlassable.

La plus grande difficulté résidait dans l'absence d'un terrain de basket-ball à Corgoloin, mais la municipalité de Comblanchien mit à leur disposition le terrain en terre battue du jardin anglais, où se déroulèrent leurs premiers matches.

Un terrain modèle

M. Bertrand, leur manager, entreprit alors de doter le club d'un terrain de compétition et l'édifier sur un clos dont il est propriétaire, en bordure de la route Dijon-Beaune à Corgoloin.

Ce terrain de compétition, réalisé avec un généreux blocage en pierre de Comblanchien, est de l'avis des basketteurs, un des meilleurs de la Côte d'Or, et aussi un des mieux situés.

Son inauguration en mai 1948, vit se dérouler trois matches sous une pluie battante et le terrain resta absolument sec !

Une telle perméabilité est rare sur un terrain en plein air.

Le Bureau 1950-1951 :

Présidente : Mme Bertrand

Vice-présidentes : Mmes Louis Caslani et Suzanne Prémel

Trésorière : Mlle Rousseau

Membre : Mme Deschamps

Secrétaire et entraîneur : M. Bertrand

Adjoint : M. Georges Maurice.

A une époque où le sport est roi, nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de souligner tout particulièrement les efforts faits par les jeunes filles de Corgoloin, qui rencontrèrent comme on a pu le constater plus haut d'énormes difficultés pour démarrer.

Il convient, bien sûr, de préciser que ces efforts eussent été vains sans le dynamisme d'un couple d'une rare activité, M. et Mme Bertrand. »

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES –AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur

Madame Danièle LESAGE décédée le 27 avril 2021 à Beaune
Madame Elsa ERPICI décédée le 5 septembre 2021 à Nuits
Madame Anne-Marie CARTRON (RENARD) décédée
le 10 septembre 2021 à Beaune

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents :

Louis-Augustin LUZZARDI né le 6 avril 2021 à Dijon
Mohamed-Yaël CHARAF né le 19 avril 2021 à Beaune
Aymeric FATOU né le 29 mai 2021 à Beaune
Cooper MADDOZ né le 3 juin 2021 à Beaune
Astrid MALECKI née le 17 juillet 2021 à Dijon

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Damien GUESNÉ et Maud DESCHAMPS le 7 août 2021
Alain PATRON et Inès MOEGLIN le 14 août 2021
Anthony MAISSIAT et Marie-Claire SANAVAY le 21 août 2021

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau & Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Samedi 16 octobre	Distribution de terreau
Samedi 23 octobre	Matinée éco-citoyenne
Jeudi 11 novembre	Cérémonie au monument aux morts
Vendredi 3 décembre	Arbre de Noël communal
Samedi 16 janvier 2022	Collecte des Restos du Cœur de 10h à 12h
Vendredi 15 janvier 2022	Vœux du Maire

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Adresse Mail : journal.corgoloin@orange.fr